

Préface

Au sens propre, le livre d'Anne-Lise Sibony « *Le juge et le raisonnement économique* » tient du prodige. C'est un événement merveilleux.

Enfin, il donne la clé de l'intégration du raisonnement économique dans la méthode du jugement. Avec autorité et simplicité, il tranche le nœud de la relation entre le droit et l'économie.

Innombrables sont les colloques, études, recherches consacrés à cette question, lieu de division des juristes et des économistes, et au sein même des uns et des autres, lieu de controverse sur la logique de l'une et l'autre des disciplines et leur commensurabilité, de concours de postures entre leurs maîtres, lieu de conflit de pouvoir entre la norme juridique et la loi économique, d'incompréhension, d'erreurs, de malentendus, de suffisance, de dogmatisme, de fausse science...

Pour renouveler la question, il fallait l'aborder autrement : par la méthode, par la raison, par la logique et par la connaissance.

Par la connaissance d'abord : l'auteur maîtrise tout autant les deux disciplines, elle est aussi brillante juriste que remarquable économiste. Elle pénètre dans les deux matières de plain pied, l'esprit sûr, avec une paisible aisance, sans complexe, sans appréhension. Tranquillement, elle sait.

Par la méthode ensuite : s'agissant d'analyser le mécanisme du jugement en droit de la concurrence, Anne-Lise Sibony l'aborde par la méthode de réalisation du droit, en se référant au meilleur des maîtres : Henri Motulsky. S'agissant d'analyser la démarche du juge, elle se place de son point de vue, ce qui lui fait examiner l'incidence du raisonnement économique à tous les stades du processus judiciaire, de la preuve et l'appréciation des faits, à leur qualification, à la définition des concepts – celui de marché est remarquablement traité –, à l'interprétation de la règle de droit, puis au raisonnement d'application, résolvant au passage le fameux dilemme du syllogisme, enfin à la création de la jurisprudence.

Par la logique encore : s'appuyant sur la théorie de l'argumentation à travers Chaïm Perelman, l'ouvrage est un remarquable essai de logique juridique appliqué au droit économique, un modèle de rigueur rhétorique. La logique du droit est parfaitement restituée, la logique économique parfaitement décrite, celle du raisonnement parfaitement pratiquée.

Par la raison enfin : d'un point de vue rationnel ce livre est lumineux. Admirablement construit admirablement enchaîné, admirablement écrit. Tout est simple et clair. Ce n'est pas que les questions complexes ne sont pas vues, rien n'est omis, sans simplification, toutes les sources sont analysées et intégrées, tous les auteurs sont lus et compris, de la théorie du droit à la théorie économique, de la pratique judiciaire à la formation des juges.

Ni rupture ni révolution, le livre exprime une pensée exhaustive et sage, d'harmonie, de conciliation, d'intégration et de convergence. Il montre finalement que le raisonnement du juge en économie est classique, que la mise en œuvre juridictionnelle du droit de la concurrence ne dénature pas l'économie, ne trahit en rien la technique juridique et ne bouleverse pas l'office du juge.

Dans l'agitation créatrice, déstabilisatrice, déstructurante du droit de la concurrence, Anne-Lise Sibony jette un regard apaisé sur le juge, sur la juridiction économique, sur le contentieux du marché. Après la période d'innovation et de recherche, il fait entrer la pratique du droit de la concurrence dans l'ère de la maturité, celle du droit classique, du procès ordinaire, celle du commun de la justice. Cette recherche, magnifiquement aboutie, est un point d'orgue dans la théorie du droit économique en même temps qu'une référence indispensable pour tous les praticiens. Il ouvre une période nouvelle. C'est une pensée neuve et belle.

Guy CANIVET
Premier président honoraire de la Cour de cassation
Membre du Conseil constitutionnel
Professeur associé à Sciences Po